

La stratégie régionale européenne des Pays de la Loire pour la période 2016-2021

■ Session du 19 octobre 2016

■ Avis présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan au titre au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

Entendues les interventions de M. Didier HUDE (FSU), Mme Martine CLAYER-FOUET (CFDT), MM. Georges PLESSIS (Chambres d'agriculture), Daniel JURET (CGT-FO), Joseph MOREAU (CCIR), Marc de JACQUELOT (CFTC), Jacques CHAILLOT (URADEL), Jean-Pierre BLAIN (APF), Laurence BESSONNEAU (Chambres de métiers et de l'artisanat), Eric BACHELOT (CGT), Daniel BELLANGER (MEDEF).

Entendue l'intervention de M. François PINTE, 1er Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

91 votants. Adopté par 84 pour, 6 contre, 1 abstention.

1. Introduction

Le rapport intitulé « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace » démontre la détermination du Conseil régional. C'est un texte fort ambitieux, très clair qui décrit une stratégie qui se place dans un contexte particulier, marqué par le Brexit, la défiance grandissante des Européens de l'Union vis-à-vis d'une Europe jugée trop lointaine, technocratique, aux règles complexes ; une Europe, qui serait la cause de tous les maux qui sanctionne et qui n'est pas perçue comme une Europe des projets et des partenariats. A cette crise européenne, s'ajoute celle des migrants. La période actuelle est décisive pour - selon le rapporteur - gagner « la confiance de cette partie des Européens qui aujourd'hui la condamne ». Localement, en Pays de la Loire, on note un manque de « culture européenne » qui a pour conséquence un trop faible recours aux financements qui pourtant existent. La programmation des fonds structurels pour lesquels la Région est désormais en grande partie autorité de gestion, a pris (sans que cela lui soit imputable) un retard sans précédent, alors que déjà trois années se sont écoulées. La stratégie proposée par la Région se projette au-delà de 2020, symboliquement à 2021.

2. Un volontarisme affiché avec des enjeux et des objectifs qui rejoignent nombre de préconisations du CESER

Le CESER dans ses contributions sur l'Europe a souvent appelé de ses vœux la plupart des objectifs qu'affiche désormais la Région, en particulier :

- Une région désormais de taille moyenne qui oblige à travailler avec les autres régions françaises voisines et particulièrement avec la Bretagne ; l'interrégion est un leitmotiv du CESER.
- Une région périphérique qui veut réduire ses handicaps d'accessibilité et qui veut jouer un rôle au sein de l'Arc Atlantique et sur la croissance bleue. Au titre de l'accessibilité, la nécessité de créer un corridor atlantique est une préoccupation non seulement partagée par le CESER mais régulièrement rappelée par lui avec l'indispensable liaison ferroviaire Brest-Quimper-Nantes-Bordeaux-Biarritz ; mais la liaison Ouest-Est Saint-Nazaire-Nantes-Vierzon-Lyon est également un enjeu capital comme le sont les autoroutes de la mer. De tels projets relèvent de l'intérêt national et européen. Des financements sont à trouver pour de telles infrastructures. Quant à la stratégie maritime Atlantique, elle constitue l'un des axes forts de l'ambition régionale, largement partagée par le CESER qui considère qu'une grande partie de notre avenir est fondé sur la croissance bleue en complément de la croissance verte.
- La recherche des financements, dans une période où les ressources se raréfient est une autre urgence que partage le CESER, au-delà des Programmes opérationnels, dans le cadre de projets transnationaux insuffisamment utilisés tels qu'INTERREG, HORIZON 2020, ou COSME ...
- L'accompagnement des porteurs de projets ligériens est une priorité ; mais au-delà du soutien au montage de dossiers, les porteurs - en particulier les PME et les

associations - souffrent de délais de paiement qui souvent les mettent en danger et peuvent expliquer le manque d'appétence de certains. A côté du soutien, de la simplification, cette question doit être au cœur de la stratégie régionale.

- Le lobbying et l'aide aux porteurs, le repérage des opportunités sont autant de services que doit apporter le bureau de Bruxelles. Le CESER qui était membre de l'EIE, structure interrégionale, a toujours insisté sur l'importance de cette représentation et s'était inquiété du départ de nos deux partenaires : Bretagne et Poitou-Charentes. Il se félicite de la décision, non seulement de maintenir ce bureau, mais de lui fixer des objectifs resserrés et d'y faire entrer de nouveaux partenaires infrarégionaux.
- Le CESER soutient les intentions de la Région en faveur de la sensibilisation des publics. Cela nécessite un important effort de communication et de faire en sorte que l'Europe puisse être présente désormais dans tous les débats et toutes les politiques.
- Le lien renforcé entre politiques régionales et politique européenne (apprentissage, mobilité des jeunes...) est également salué par le CESER.
- Le rattrapage du retard pris dans la mise en œuvre des programmes opérationnels FEDER, FSE, FEADER et FEAMP est une volonté également affichée par la Région, le CESER continuera de suivre attentivement l'utilisation de ces fonds qui constituent des ressources que l'on doit utiliser de manière optimale au service des ligériens et en complément des budgets régionaux.
- La stratégie de Lisbonne avait pour objectifs une « croissance intelligente, durable et inclusive », la stratégie régionale qui se veut « utile et efficace » doit intégrer ces trois objectifs fondamentaux. Aucun secteur ne doit être délaissé au profit des ligériens les plus démunis, de tout ce qui crée du lien, en particulier la culture, grande absente des programmes opérationnels comme le CESER n'a cessé de le déplorer, d'autant que les cultures constituent un ciment entre les peuples européens.

3. La question des moyens à mettre en œuvre pour être à la hauteur des ambitions

Très ambitieuse, la stratégie nécessite de mettre des moyens à la hauteur. Cela soulève plusieurs questions :

- Concernant le bureau de Bruxelles, le CESER comprend que le projet est actuellement en construction. Le fait d'y associer les chambres consulaires est une excellente décision. La participation de certaines collectivités infrarégionales semblerait également souhaitable. Il serait aussi nécessaire de se poser la question de la place des partenaires sociaux. Quel statut adoptera ce nouveau bureau ? Ce sont autant de questions, de même que celle du budget et des effectifs qui seront nécessaires, non seulement en nombre mais aussi en qualifications. Le CESER considère que les moyens déployés par la Région et ses partenaires doivent être à la hauteur de l'ambition.
- L'accompagnement des porteurs de projet nécessite de compter sur des experts de haut niveau (droit européen, mécanismes financiers, langue anglaise...).

- Le lobbying porté par la seule Région n'est pas possible, encore moins pour le post-2020 (politique de cohésion et PAC), il ne peut passer que par les réseaux et par l'Etat.
- Une vigilance est à porter sur les retards pris par les PO FEDER, FSE, FEADER et encore plus du FEAMP. Ne faut-il pas renégocier les délais de la revue de performance en tenant compte de ce retard qui transforme de fait la période de programmation 2014-2020 en une période 2016-2020, voire même 2017-2020 ?

4. Quelques préconisations, jouer « collectif »

Les préconisations suivantes s'inscrivent dans la démarche de la Région qui souhaite appuyer son action sur un travail en réseaux :

- Il paraîtrait nécessaire de mettre en réseaux de manière formelle les bureaux des régions Atlantique à Bruxelles avec des rendez-vous réguliers.
- Le rôle de la société civile organisée, des CESER et des organisations comparables en Irlande, Espagne et Portugal regroupés aujourd'hui dans le Réseau transnational Atlantique (RTA) est très certainement à préciser et à renforcer en s'inspirant de l'expérience des macro-régions (Baltique) ; les liens plus formels avec la Commission Arc Atlantique de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) seraient à établir.
- Un « club d'experts » pourrait consister à réunir toutes les compétences connues dans la région : députés européens, lobbyistes, porteurs de projets aguerris, spécialistes du droit européen, anciens fonctionnaires de l'Union, Consuls,... afin d'unir les moyens et de coordonner certaines actions.
- La Région pourrait s'appuyer sur le CESER et ses organisations, les conseils de développement, les groupements d'action locale (GAL) pour sensibiliser les acteurs (PME, associations etc.). Un forum pourrait les réunir avec restitution de retours d'expériences.
- La question du rôle du Comité régional de suivi est posée : réunissant deux fois par an autour du Conseil régional et des représentants de l'Etat les parties prenantes de la région, il accueille également des représentants de la Commission européenne. Il fait le point sur l'avancement des Programmes opérationnels : c'est une occasion pour faire remonter les difficultés du terrain et obtenir la révision des maquettes financières lorsque cela est nécessaire en exigeant plus de souplesse et de flexibilité.
- La gestion du FSE partagée entre la Région, l'Etat et les Départements est une complexité que déplore le CESER d'autant que les lignes de partage sont peu lisibles entre formation, emploi et inclusion. Cela nécessite un rapprochement constant des services instructeurs et une communication commune auprès des porteurs de projets afin qu'ils sachent à qui s'adresser.
- Il est également important de mettre en place une veille des projets infrarégionaux portés par les collectivités et soutenus par des fonds européens (Métropole, Intercommunalités) et autres acteurs (Université, clusters, pôles de compétitivité etc.).

- La Région devrait également intégrer le réseau de coopération pour l'Océan Atlantique (Accord de Galway) : l'Union européenne, les États-Unis et le Canada ont décidé d'unir leurs forces dans le domaine de la recherche sur l'Océan Atlantique. L'accord est axé sur l'alignement des activités d'observation de l'océan menées par les trois partenaires. Il doit permettre de renforcer les connaissances sur l'Océan Atlantique et de promouvoir la gestion durable de ses ressources.

4.1. Conclusion

Compte tenu des enjeux, le Conseil régional peut compter sur le CESER pour qu'il apporte à son niveau son aide pour mieux diffuser une « culture » européenne qui puisse être partagée par les Ligériens et plus particulièrement les jeunes. Cela passe par l'appropriation des enjeux de la construction européenne et des défis européens. Le CESER est prêt à enrichir par ses travaux internes ou interrégionaux la réflexion au-delà de 2020.

Amendement déposé par Didier HUDE, rejeté mais ayant obtenu plus du cinquième des suffrages exprimés (article 29 du règlement intérieur)

89 votants. Rejeté par 48 contre, 24 pour et 17 absentions

Page 5 "4.1 Conclusion"

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

Fort de sa représentation plurielle de la société civile organisée, le CESER des Pays de la Loire partage avec le Conseil régional la nécessité de mieux porter à connaissance auprès de la population les compétences et les leviers d'actions européens pour soutenir les acteurs économiques et les politiques publiques. Comprendre les débats et enjeux économiques, sociaux et environnementaux, envisager des voies d'amélioration de la gouvernance européenne relèvent d'une contribution d'intérêt général. Le CESER note l'importance de la place des jeunes dans une construction européenne qui, dans sa dimension économique, doit aussi être au service de la paix et de la coopération entre les peuples.